

## Enquête auprès des sortants des fichiers de demandeurs d'emploi de l'ANPE

### 1. Service producteur

Direction des études et statistiques de l'ANPE (en sous traitance), en partenariat avec la Dares.

### 2. Intitulé de l'enquête

Enquête auprès des sortants des fichiers de demandeurs d'emploi de l'ANPE.

### 3. Objectifs généraux de l'enquête

Cette enquête a un double objectif :

- fournir des estimations trimestrielles des véritables motifs de sortie des demandeurs d'emploi sortants des fichiers de l'ANPE et ce, de façon à éclairer plus précisément la question centrale de la reprise d'emploi ;
- et, au delà de la quantification des reprises d'emploi, qualifier la qualité des emplois retrouvés : formes de contrat, durée de travail, ...

### 4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'origine de l'enquête est une initiative conjointe de l'ANPE et la Dares en raison de l'intérêt du sujet pour l'analyse du fonctionnement du marché du travail. Les résultats seront intégrés à terme dans les publications régulières de la Dares sur le suivi du marché du travail.

### 5. Principaux thèmes abordés

Les personnes sont interrogées sur :

- le motif réel de leur sortie du chômage,
- les conditions de leur retour à l'emploi : type d'employeur, contrat de travail, durée de travail, métier exercé, satisfaction de l'emploi retrouvé, moyen utilisé pour accéder à l'emploi, etc.,
- la situation professionnelle au moment de l'enquête c'est à dire trois mois après leur sortie du chômage.

### 6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

La statistique administrative, sur laquelle s'appuie le suivi conjoncturel du marché du travail, ne comptabilise que les reprises d'emploi explicitement déclarées par les demandeurs d'emplois ; or, les demandeurs d'emplois sortis des listes de l'ANPE parce qu'ils n'ont pas actualisé leur situation mensuelle peuvent représenter jusqu'à 40% des sortants d'un mois donné. Au total, en tenant compte également des déclarations imprécises, plus de la moitié des sorties sont sans motif identifié.

Cette enquête permet donc de lever cette imprécision et permet également de caractériser les emplois retrouvés par les demandeurs d'emploi.

### 7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Les sortants de l'ANPE des catégories 1, 2 et 3 en France métropolitaine.

La population retenue ne comprend que des personnes susceptibles d'être en reprise d'emploi sur la période étudiée. Sont interrogés les personnes qui ont déclaré avoir repris un emploi, celles dont la déclaration est imprécise ou qui ont omis de répondre à l'agence.

La sélection de l'échantillon est effectuée selon la méthode des quotas (sur les variables sexe croisés avec l'âge, motif de sortie, ancienneté de la demande et région), à partir d'un fichier témoin de 8 000 demandeurs d'emploi constitué par tirage aléatoire.

La taille de l'échantillon est de 2 000 personnes interrogées.

## **8. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte**

Périodicité trimestrielle.

L'enquête porte sur les sortants du dernier mois de chaque trimestre. Les sortants du mois N sont échantillonnés par l'ANPE à fin N+1 ; la récupération des adresses et numéro de téléphone est effectué par l'Unédic en milieu de mois N+2. La collecte est réalisée par un sous traitant au cours de la première quinzaine du mois N+3.

## **9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire**

Entretien téléphonique d'une durée de 10 minutes.

## **10. Comité de concertation :**

Il est prévu de mettre en place un comité de concertation composé de la Direction des études et statistiques de l'ANPE, de la DARES et des organisations syndicales par l'intermédiaire de leurs représentants au CNIS.

## **11. Diffusion des résultats**

Les résultats seront intégrés dans les publications d'analyse conjoncturelle du marché de travail, réalisées par la DARES.

Les principaux résultats de chaque vague trimestrielle d'enquête seront diffusés au réseau ANPE.